

Responsable des Ressources Humaines

Synthèse de l'offre

Employeur :	MAIRIE DE THONES
Grade :	Rédacteur
Référence :	O07418016670
Date de dépôt de l'offre :	24/01/2018
Type d'emploi :	Emploi permanent
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	01/07/2018
Date limite de candidature :	05/03/2018

Lieu de travail

Département du lieu de travail :	Haute-Savoie
Lieu de travail :	Place de l'hotel de ville - bp 82 74230 Thones

Détails de l'offre

Emploi fonctionnel :	Non
Grade(s) :	Rédacteur Rédacteur principal de 2ème classe Rédacteur principal de 1ère classe
Famille de métier :	Ressources humaines
Métier(s) :	Responsable de la gestion administrative du personnel

Descriptif de l'emploi :

Gestion du suivi administratif du personnel communal (y compris CCAS) Traitement de la paie Suivi des carrières des agents
Gestion des emplois et développement des compétences Pilotage et/ou animation du dialogue social et des instances
administratives Pilotage de la gestion administrative et statutaire, de l'activité RH et de la masse salariale Information et
communication RH

Profil demandé :

Connaissances précises du statut de la fonction publique territoriale ; droits et obligations des fonctionnaires

Connaissance de la comptabilité publique (M14 et M4)

Logiciel comptable e-magnus

Mission :

Coordination, gestion et contrôle de l'ensemble des procédures de gestion administrative du personnel dans le cadre des règles statutaires

Contact et informations complémentaires : Recrutement lié à un départ en retraite

Courriel : dgs@mairie-thonès.fr

Téléphone : 04 50 02 91 72

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.